

L'ECHO DE

HAUTEROUCHE

Crançot / Granges-sur-Baume / Mirebel

www.hauteroche39.fr

BULLETIN MUNICIPAL N°1



Crançot



Granges-sur-Baume



Mirebel

Sommaire

Edito du maire	P 2
Présentation du conseil	P 3
Point sur les finances	P 4

Communes déléguées

Points communs	P 5 → 15
----------------	----------

Communes déléguées

Crançot	P 16 → 20
Granges-sur-Baume	P 21 → 23
Mirebel	P 24 → 26

« La Carriade »

Spectacle Magie en Fête, au Pôle	P 27
-------------------------------------	------

Edito du maire

Alors que nos communes existaient depuis des siècles sans changement notable, nous venons de franchir un grand pas en décidant la fusion des trois communes de Crançot, Granges sur Baume et Mirebel. Plusieurs communes dans le Jura et de nombreuses en France ont fait le même choix.

Depuis le premier janvier nous faisons partie de la commune de Hauteroche, c'est le nom qui a été choisi par vos conseillers municipaux. Il est vrai que le périmètre aurait pu être plus large puisque les premières réflexions intégraient toutes les communes du syndicat scolaire. En effet, nous travaillons ensemble depuis de nombreuses années et la part affectée au scolaire, péri et extrascolaire dans nos budgets communaux est la partie la plus importante.

Nous avons donc fait le choix de nous regrouper afin de peser d'un poids plus important dans notre Communauté de Communes de rattachement, de mutualiser nos forces et porter des projets plus ambitieux, développer les activités économiques, proposer des solutions pour maintenir notre attractivité et accueillir une population nouvelle qui est nécessaire pour maintenir notre pôle scolaire.

Les communes historiques deviennent des communes déléguées animées par un maire délégué qui garde de nombreuses fonctions, en particulier en matière de police, d'état civil (mariage), d'urbanisme etc., et dans le respect de l'identité des communes fondatrices.

Les 3 communes historiques conservent leur nom et leur territoire, même si elles n'ont plus le caractère de collectivité locale qui est dévolu désormais à la commune de Hauteroche.

J'ai été choisi par l'ensemble des conseillers municipaux pour gérer la commune nouvelle et je ferai tout pour mériter la confiance qui m'a été accordée. Mais il est bien évident que c'est un changement important et que nous devons travailler tous ensemble. Dès à présent, je pense et je raisonne Hauteroche et je souhaite que chacun acquiert rapidement cet état d'esprit, ce dont je ne doute pas. Ceci est valable pour le maire, les maires délégués et les adjoints bien sûr, mais doit se décliner aussi au niveau des conseillers, des associations, et des habitants. Cependant, chaque maire délégué et chaque conseiller municipal doivent être le relais entre la commune historique et la nouvelle commune afin d'être force de proposition pour de nouveaux projets, de nouvelles activités ou pour une meilleure organisation de la vie de tous les jours de nos habitants.

Nous n'avons pas le droit de faire cavalier seul et les décisions doivent être prises en commun, approuvées par le conseil municipal et s'imposer ensuite à tous.

Pour nous, il s'agit d'une nouvelle organisation, d'un nouveau fonctionnement. Vous avez sans doute constaté des dysfonctionnements depuis le début de l'année, mais il faut accepter une période de rodage et se monter

patient et indulgent. Il faut que le secrétariat s'organise, que les employés communaux découvrent un nouveau territoire et programment leurs interventions.

Dans le domaine de la communication nous avons des progrès à faire et nous avons besoin de chacune et chacun d'entre vous pour être force de proposition et pour nous améliorer dans un esprit constructif et sans arrières pensées.

Nous avons déjà un certain nombre de projets en cours et d'autres devraient se décider rapidement.

L'opportunité de créer notre commune nous permet d'envisager des actions que nous n'aurions pas réalisées. Certaines vous sont déjà exposées dans ce premier journal, d'autres viendront rapidement.

Mais le temps des vacances et d'un repos mérité est arrivé. Je vous souhaite donc de passer de bonnes vacances dans notre commune ou dans tout autre lieu.

Daniel SEGUT
Maire de
HAUTEROCHE



L'écho de

HAUTEROCHE

Crançot / Grange-sur-Baume / Mirebel

Bulletin municipal - N° 1 - Juin 2016

• Directeur de la publication :
Daniel SEGUT, maire de HAUTEROCHE.

• Rédaction : Mairie de HAUTEROCHE.

• Photos : Mairie de HAUTEROCHE.

• Conception et impression : ABM GRAPHIC
39000 LONS LE SAUNIER.
Dépôt légal : N°465.

Mairie :
10 route de Lons, Crançot, 39570 Hauteroche.

Le Conseil Municipal



Daniel SEGUT
Maire de HAUTEROCHE



FINANCES BUDGET APPEL D'OFFRES

Marie-Madeleine PERRARD
Maire Déléguée

Co Responsable :
Daniel SEGUT
Christian NOIR

Membres :
André BOSSU
Danielle GREVILLET
Rémy MAIRE
Alain PERNET



AFFAIRES GÉNÉRALES PERSONNELS RÉGLEMENTATION

Christian NOIR
Maire Délégué

Co Responsable :
Jacques COMBE

Membres :
Jacques BARBAUD
Christophe FEBVRE
Marie-Madeleine PERRARD



TRAVAUX BÂTIMENTS URBANISME ASSAINISSEMENT

Yves MOUREY
Premier adjoint

Co Responsable :
Didier BESSON
Geoffrey BERLEMONT

Membres :
Christophe FEBVRE
Claude GALLINET
Danielle GREVILLET
Michèle GONZY
Laurent VERPILLAT



BOIS AFFOUAGE

Didier BESSON
Deuxième adjoint

Co Responsable :
Yves MOUREY

Membres :
Jacques BARBAUD
Maurice GREVILLET
Serge JOLY
Franck LECOULTRE



PATRIMOINE ENVIRONNEMENT TOURISME

Alain PERNET
Troisième adjoint

Co Responsable :
Michèle GONZY

Membres :
Noëlle BALLET
André BOSSU
Franck LECOULTRE
Anaïs MOTTET
Sandrine NACHON
Hubert POULET



COMMUNICATION CULTURE ANIMATIONS ASSOCIATIONS

Charles THÉVENOD
Quatrième adjoint

Co Responsable :
Noëlle BALLET

Membres :
Michel BERTHET
André BOSSU
Claude GALLINET
Michèle GONZY
Danielle GREVILLET
Dominique MANTOZ
Fabienne MERCIER LIGIER
Anaïs MOTTET
Sandrine NACHON
Hubert POULET
Pascale SALET

AUTRES CONSEILLERS

André BUCHIN
Michel DROVIN

Mickael GAVIGNET
Sabine LEROY

David MILLET
Daniel OMER

Laurent VERPILLAT

SECRÉTARIAT

Dominique GAUDILLAT

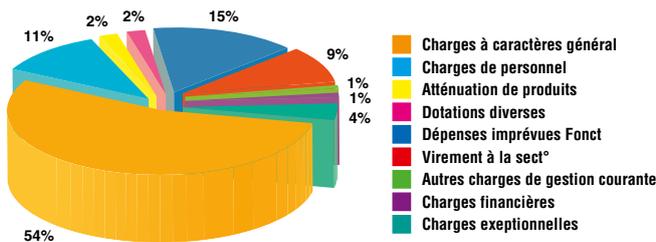
Martine REVERCHON

Point sur les finances

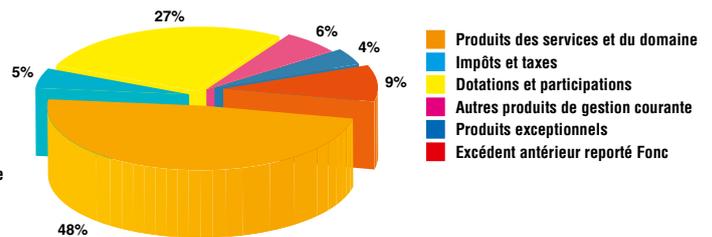
Présentation simplifiée
du compte administratif 2015 (réalisé)
et du budget prévisionnel 2016
pour l'ensemble des trois communes

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2015	2016
Charges à caractères général	164 235	232 232
Charges de personnel	138 565	141 140
Atténuation de produits	30 489	22 369
Dotations diverses		11 433
Dépenses imprévues Fonct	-	66 000
Virement à la sect°	-	818 000
Autres charges de gestion courante	174 515	162 757
Charges financières	29 396	30 500
Charges exceptionnelles	5 200	24 600
TOTAL	542 399	1 509 031

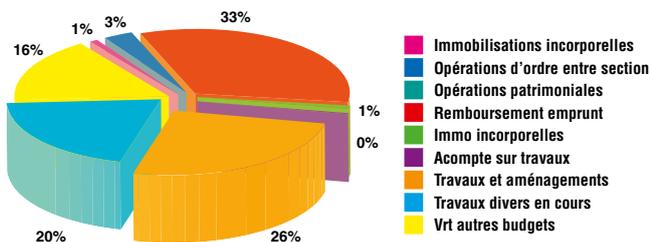


Recettes	2015	2016
Produits des services et du domaine	137 836	82 277
Impôts et taxes	407 284	409 061
Dotations et participations	11 270	95 030
Autres produits de gestion courante	81 575	65 800
Produits exceptionnels	287 658	135 320
Excédent antérieur reporté Fonct		721 543
TOTAL	1 025 623	1 509 031

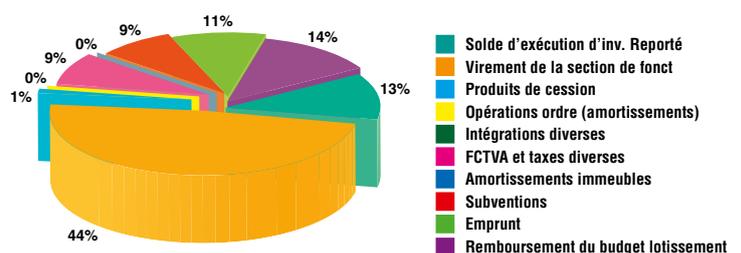


INVESTISSEMENT

Dépenses	2015	2016
Immobilisations incorporelles	1 168	15 000
Opérations d'ordre entre section	4 471	52 204
Opérations patrimoniales	45 244	0
Remboursement emprunt	84 438	615 867
Immo incorporelles	1 447	26 000
Acompte sur travaux	7 980	1 994
Travaux et aménagements	166 585	481 468
Travaux divers en cours	52 395	382 383
Vrt autres budgets	262 000	300 000
TOTAL	625 728	1 874 917



Recettes	2015	2016
Solde d'exécution d'inv. Reporté	0	237 782
Virement de la section de fonct	0	818 000
Produits de cession	0	10 000
Opérations ordre (amortissements)	250 777	6 664
Intégrations diverses	54 526	0
FCTVA et taxes diverses	156 403	166 050
Amortissements immeubles	9 013	8 772
Subventions	143 992	163 160
Emprunt	170 680	202 490
Remboursement du budget lotissement		262 000
TOTAL	785 391	1 874 917



Quelques conséquences financières de la fusion des trois communes :



Maintien des dotations budgétaires au moins pendant trois ans par exonération de la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) et maintien des dotations de solidarité rurale.

Bénéficiaires prioritaires des dotations d'équipement ruraux (DETR).

Récupération du FCTVA (récupération de la TVA) au cours de l'année et non pas différée en N+2.

La fusion des communes entraîne l'obligation du lissage des taux des impôts locaux. Cela se traduira par une baisse significative à compter de 2017 sur les impôts de Granges sur Baume, une très légère augmentation sur ceux de Crançot. La baisse et l'augmentation seront étalées sur 10 ans. Il n'y aura pas de changement sur Mirebel, sauf bien sûr l'augmentation liée à l'actualisation annuelle des bases (1%).

Les taux des impôts locaux 2016 sont les suivants :

Commune déléguée	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie
Crançot	7,23%	13,72%	33,96%
Granges/s/Baume	10,07%	20,76%	30,42%
Mirebel	8,03%	15,65%	29,97%

Autres informations utiles

► Cartes Grises

Les services préfectoraux ont été avisés par instruction du délégué interministériel à la sécurité routière de la marche à suivre en matière d'adresse figurant sur les cartes grises : en cas de fusion de communes, la création de la commune nouvelle n'engendre pas un changement d'adresse, mais seulement un complément d'adresse, ce qui évite de changer dès à présent les anciennes plaques d'immatriculation.



Ainsi le nom de la commune historique (Crançot, Granges sur baume, Mirebel) doit figurer au bout de l'adresse (n° et rue) et avant le nom de la commune nouvelle : Hauteroche.

Il n'y a pas d'inquiétude à avoir, les PV parviendront bien au bon destinataire.

► Adresse postale

L'adresse postale doit se présenter sous la forme suivante :

Monsieur et Madame DUCHEMIN Bernard
12 rue du JURA



► Cartes d'identité

La validité des cartes d'identité a été prolongée de 5 ans. Les cartes sont donc valables 15 ans.

Les dossiers de renouvellement ou de demande de carte peuvent être retirés ou déposés dans chacune des mairies aux heures d'ouverture de la mairie pour vérification du dossier et prise d'empreintes.

En cas de sortie du territoire, si votre carte à plus de 10 mais moins de 15, vous devez télécharger une notice explicative dans la langue du pays de destination sur le site du ministère de l'intérieur :

<http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014/Duree-de-validite-de-la-CNI>

Ce lien sera mis en ligne sur le site de la commune.

CRANCOT
39570 HAUTEROCHE

GRANGES SUR BAUME
39210 HAUTEROCHE

MIREBEL
39570 HAUTEROCHE

Communauté de Communes

Dans le mois suivant sa création, c'est-à-dire en janvier 2016, la commune nouvelle de Hauteroche devait choisir la Communauté de Communes à laquelle elle souhaitait être rattachée. A cette époque nous avions bon espoir de voir se maintenir la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille dans son périmètre actuel. Pour cela, il était impératif que les deux communes nouvelles d'Arlay (fusion de Arlay et Saint Germain les Arlay) et de Hauteroche (fusion de Crançot, Granges sur Baume et Mirebel) se prononcent pour le rattachement à la CCCHS. Les trois communes historiques de Hauteroche avaient clairement annoncé leur choix limitant ainsi notre nouveau territoire. Il est dommage qu'Arlay n'ait pas fait de même.

L'espoir fut donc déçu, puisque la commune d'Arlay décidait de rejoindre Bresse Revermont, condamnant ainsi la CCCHS.

De ce fait, par arrêté préfectoral en date du 22 mars 2016, la commune de Hauteroche est rattachée à la CCCHS depuis le 01 mai 2016.

Mais également la décision d'Arlay entraîne automatiquement la disparition de la CCCHS qui n'avait alors pas d'autre choix que la dissolution, ce qui correspondait au schéma présenté par le Préfet à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), et la répartition des communes sur 3 Communautés de Communes. Un projet alternatif consistant en une

fusion des Communautés de Communes des Coteaux de la Haute Seille et de Bresse Revermont a été présenté au préfet. C'est finalement ce projet qui a été présenté à la CDCI et qui a été retenu par le préfet.

A compter du 01 janvier 2017, les deux communautés de communes seront fusionnées et Hauteroche fera partie de cette nouvelle entité.

Un travail important a déjà commencé afin d'harmoniser les différentes compétences, en particulier la voirie et surtout le périscolaire qui est très différent d'une communauté de communes à l'autre.

Urbanisme

Un nouveau rappel semble nécessaire. En matière d'urbanisme tous les changements (tuiles, couleur, façade) additions de construction, construction nouvelle doivent faire l'objet avant commencement des travaux, d'une déclaration ou d'un permis de construire.

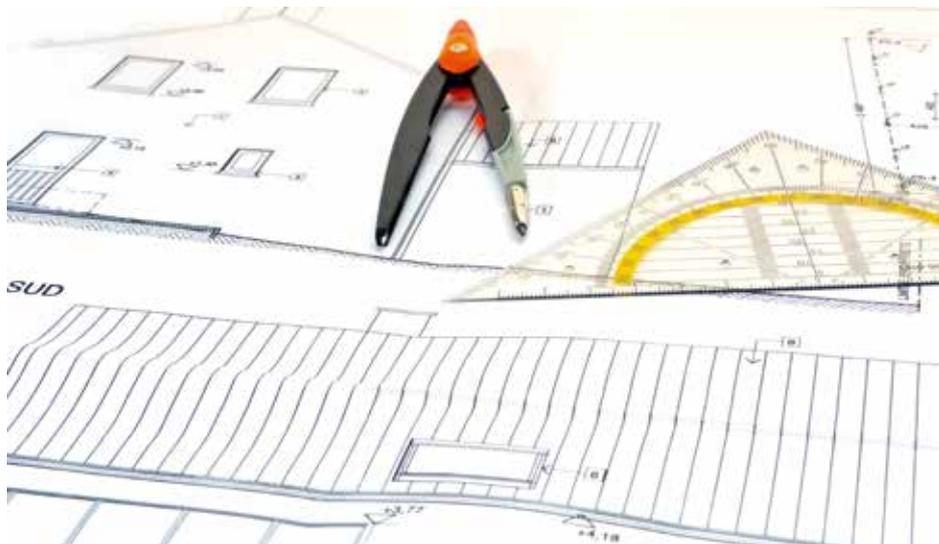
Tous les dossiers doivent donc être conformes au RNU (Règlement National d'Urbanisme) aux cartes communales pour Mirebel et Granges sur Baume et au PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour Crançot.

Les dossiers sont étudiés par les services de la DDT (Direction Départementales des Territoires).

Le Maire ne fait que signer et transmettre l'accord ou le refus proposé par la DDT.

Nous sommes encore trop souvent confrontés à des personnes qui se montrent très désagréables envers le maire ou la secrétaire de mairie, parce que leur permis de construire ou leur déclaration de travaux n'a pas été accordé.

Afin d'éviter tous ces désagréments il convient donc de déposer un dossier avant tout début de travaux et en cas de rejet, revoir le projet pour qu'il corresponde au règlement en vigueur. Il n'y a pas d'exception ou d'arrangement possible.



Commerces de **Crançot**



Le projet de commerces a été présenté au conseil municipal du 14 juin 2016.

C'est le cabinet ROUX, architecte à Dole qui est en charge de la réalisation. C'est ce cabinet qui a construit le pôle de services pour le compte de la Communauté de Communes.

Les commerces se trouvent situés entre le pôle de services et la ferme de Michel GIROD et a proximité des futurs logements locatifs de l'Office d'HLM.

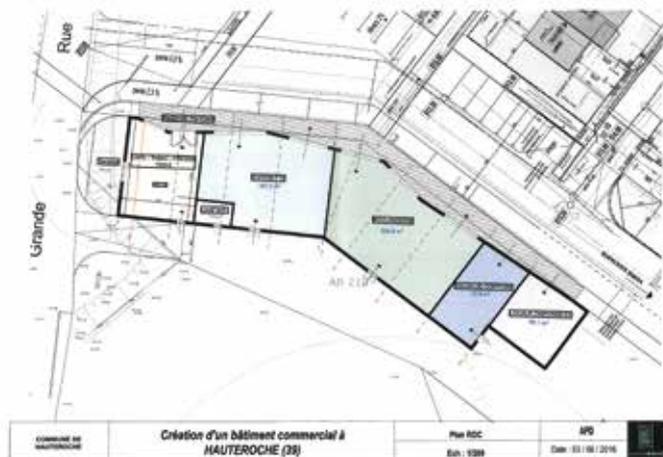
Le projet comporte 4 magasins : une supérette, une boulangerie pâtisserie, un salon de coiffure et un café, bar, presse. Il reste une partie disponible pour tout autre commerçant ou artisan intéressé qui peut se faire connaître en mairie.

Le coût total des travaux s'élève à environ 920 000 euro HT pour lequel nous avons obtenu une subvention de 35%. Le solde sera financé par un apport du budget général et par un prêt.

Les loyers seront adaptés et attractifs pour faciliter l'installation des futurs commerçants. Ceux-ci se chargent de l'aménagement intérieur de leurs locaux.

Ces commerces sont très demandés, aussi, pour une réussite de ce projet et pour les commerçants il est important que les habitants s'investissent également en fréquentant régulièrement ces commerces.

Nous comptons sur vous tous.



Travaux en cours par le **SIVOS**



Le SIVOS a lancé une vaste opération de rénovation et d'aménagement des locaux de l'accueil de loisirs et de l'école primaire.

Après les travaux d'accessibilité déjà réalisés, les travaux d'aménagement et d'extension de la cantine commenceront très prochainement.

Les appels d'offre ont été faits et les entreprises retenues. L'ordre de service interviendra dès que les financeurs qui apportent les subventions nous autoriseront. Le coût est de 255 000 €.

Une salle d'activités (au dessus de la salle jaune) sera également aménagée avant la fin de l'année pour un coût de 41 000 €.

Une aire de jeux (voir article « travaux sur Crançot ») vient d'être mise en place dans la cour qui sert pour l'école et l'accueil de loisirs, pour un coût de 28 000 €.

L'ensemble de ces travaux représente un coût d'environ 324 000 € et le montant des subventions obtenues est d'environ 150 000 euros.

Parallèlement le SIVOS rénovera totalement une salle de classe de l'école primaire : sol, plafond éclairage et mobilier pour un coût de 30 000 € avec une subvention de 11 000 €.

Le solde sera financé par un prêt bancaire.

Etat civil

1^{er} semestre 2016 HAUTEROUCHE



Naissances

► Crançot

LACROIX Lyna

IVART Elyanna Mégane



Mariages

► Mirebel

BIDDAU Anthony, Stéphane, Eric
LACROIX Melissa, Edith, Paule

COTTIN Rudi Raymond Marie
ROUSSELLE Marion Valérie

► Crançot

ANSELME Robin Simon
VIENNET Céline Arlette Marie

LEONARD Pierre Bruno Claude
Henri Joseph
DAEUBLÉ Anne-Charlotte
Sabine Françoise



Décès

► Mirebel

PAQUETTE Monique Camille
Aline veuve POIX DAUDE

PERNET Pierre Albert Joseph

► Granges-sur-Baume

MILLET René Joseph François

► Crançot

BAGNE Laurent

BONJOUR Noël Léon Henri

COMBE Fernand Charles
Léopold

HERBEN Noël Ludovic André

JOLY René Jules Joseph

SCHEUBEL Bernard Albert Léon

Ecole : la rentrée 2016 se prépare

Les effectifs prévus, **à ce jour**, pour cette rentrée 2016 sont de **151 élèves pour 6 classes**.

L'équipe pédagogique est composée par :

◆ Les enseignantes : **Mesdames PÊPE, BOURRIOT, MATIVET, SARRAZIN, FOURRIER, MATHEZ**

◆ Le Directeur (et enseignant) : **M. ELBACHIR**

◆ L'équipe éducative est constituée par :

- ATSEM : **Mme GARNIER et Mme VILLET**

- EVS : **Mme BEN NACER**

- des AVS pour l'aide aux élèves à besoins particuliers ne seront connus qu'à la rentrée

◆ Les personnes chargées de l'entretien des locaux sont : **Mme GARNIER, Mme GIROD**

◆ Les élèves viennent des villages de Crançot, Publy, Briod, Vevy, Verges, Mirebel, Granges-sur-Baume, et même Rosnay.

◆ A la fin de cette année scolaire toute la communauté scolaire souhaite une bonne continuation à Mme Scotto, enseignante, qui a obtenu son changement pour le département de la Côte d'Or ainsi qu'une très bonne retraite à Mme Manzoni. Ces deux personnes ne feront donc plus partie de l'école à la rentrée de septembre 2016.

Horaires pour la rentrée de l'année scolaire 2016/2017 :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : **de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30**

Mercredi : **de 9h30 à 11h30**

Point sur le Pôle intergénérationnel **La Carriade**

Le Pôle Intergénérationnel «La Carriade», de Crançot, a été réalisé par la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille. Il fonctionne depuis octobre 2015.

La partie « relais culturel » a bien démarré, avec plus de cent abonnés, qui fréquentent régulièrement cette partie du Pôle, dans laquelle ils peuvent utiliser l'espace informatique, trouver un livre, une revue, un DVD, ou disposer d'un espace de jeux pour les enfants...

Diverses activités se déroulent régulièrement, dans le Pôle : cours de « Zumba® », rendez-vous des familles, « bébés lecteurs », accueils de classes, atelier « créer un journal », rencontres du Club du Temps libre, atelier de couture,...



Des permanences du RAMPI (Relais Assistantes Maternelles Parents Itinérant), de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) et d'Ateliers d'animation thérapeutique sont, également, tenues régulièrement.

Enfin, plusieurs conférences et spectacles ont été organisés dans la salle d'animation, et d'autres conférences, spectacles, ainsi que des expositions, sont prévus pour les mois futurs,...

Nous pouvons donc en conclure que le Pôle La Carriade a pris son « rythme de croisière » !

Si vous ne l'avez pas encore fait, n'hésitez pas à venir faire une petite visite au Pôle et à son Relais Culturel !...

Plus de renseignements et les horaires d'ouverture sur le site internet de La Carriade :

www.lacarriade.jimdo.com/



Les élèves de l'école de Crançot accueillis à la **Carriade**

De la maternelle à l'élémentaire, tous les élèves de l'école ont été accueillis, avec leur enseignant, au pôle de service « La Carriade ».



Chaque classe a été scindée en deux groupes.

Sur les six séances d'une heure par classe, chaque enfant après le mot de bienvenue a pu visiter le Relais culturel avec une présentation de la bibliothèque et de la ludothèque par Sabine ou Aurélie, animatrices du pôle de service et bénéficiaire, en salle d'animation, de lectures d'ouvrages choisis et lus par les bénévoles (Christiane, Fabienne, Noëlle et Véronique). Le Kami-

shibai, « pièce de théâtre sur papier » : technique de contage d'origine japonaise basée sur des images, n'a pas manqué de retenir leur attention.

Chaque élève a pu exprimer son ressenti en fin de séance.

L'interactivité entre l'école et le pôle de service « La Carriade » permet de contribuer, par la même occasion, à l'épanouissement des élèves.

Parlons du club Ados de L'ALSH

Le Club Ados est un temps d'accueil où se retrouvent les jeunes du premier plateau.

Jean-Charles MOSSU les accueille tous les vendredis en période scolaire de 18h00 à 20h00 dans les locaux de l'ALSH de Crançot.

Jérôme PINASCO encadre le Secteur Jeunes et permet aux Adolescents de s'y rendre les vendredis de 18h00 à 20h00 ou les mercredis de 14h00 à 16h00.

Les Ados présents recherchent avant tout un moment de loisir où ils peuvent se retrouver entre copains pour jouer, communiquer, se détendre ou même ne rien faire.



Depuis le début du mois de septembre 2015, ils ont œuvré pour la conception et la vente de leur calendrier et sont également à l'initiative de la kermesse qui a eu lieu le 18 juin de 15h30 à 17h30. Ces deux projets ont pour objectif de financer une partie de leur séjour de vacances qui se déroulera la première semaine du mois d'août 2016. D'autres projets ont été réalisés tels que la réalisation d'un court-métrage lors des vacances de février, l'organisation d'une conférence sur le cyber harcèlement ou encore deux séances de MAO (Musique Assistée par Ordinateur) avec le Moulin de Brainans,...

Le Club Ados a sollicité les jeunes pour qu'ils réalisent un clip en donnant leur point de vue sur leurs conditions de vie aujourd'hui sur le premier plateau. Le Secteur Jeune s'est chargé d'aller interviewer les personnes de Crançot qui étaient adolescents il y a 50 ans afin de comparer les deux modes de vie. Le Club Ados existe depuis bientôt 10 ans et les animateurs ne se lassent pas de passer du temps avec ces jeunes qui viennent partager leur bonne humeur.



Infos pratiques

► Tableau des horaires des secrétaires de mairie

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi	
	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi
Tableau de présence des secrétaires								
GAUDILLAT D.	9H00 - 12H15	13H00 - 16H45	9H00 - 12H15	13H00 - 16H45	9H00 - 12H15	13H00 - 16H45	9H00 - 12H15	13H00 - 16H45
REVERCHON M.		13H00 - 18H00		13H30 - 18H30				14H00 - 18H30
Permanences Mairie								
CRANCOT				14H00 - 18H30		14H00 - 16H30	10H00 - 12H00	
MIREBEL								14H00 - 16H00
GRANGES SUR BAUME				15H30 - 16H45				
Les Maires recevront sur RV								

► Cartes avantages jeunes

La commune offre la carte avantages jeunes aux enfants de 3 ans à l'année civile des 18 ans.

Les enfants concernés et intéressés par cette carte avantages jeunes devront passer en mairie aux horaires de permanences se faire inscrire, ou le faire par mail sur l'adresse suivante :

mairie@hauteroche39.fr,

en complétant les éléments suivants :

Nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse et adresse des parents si elle est différente, avant le 20 juillet 2016 délai de rigueur.

Le nombre de cartes commandées dépendra de ces inscriptions, elles seront à retirer en mairie de Crançot à partir du 10 septembre



► Dernier Rappel pour les inscriptions aux transports scolaires de JURAGO



INSCRIPTIONS RENTRÉE 2016/2017

L'ouverture des inscriptions en ligne (Site de Jura Go) pour l'année scolaire 2016-2017 sont accessibles **depuis le 20 juin 2016 jusqu'au 18 juillet 2016 inclus (date limite)**.

ATTENTION :
Une pénalité de 20€ par famille est appliquée pour toute inscription aux transports scolaires effectuée après cette date.

Alors, si vous n'êtes pas encore inscrits, dépêchez-vous !
Jurago.fr/inscriptions/

► Avenir concernant la vie de nos déchets avec le Sictom :

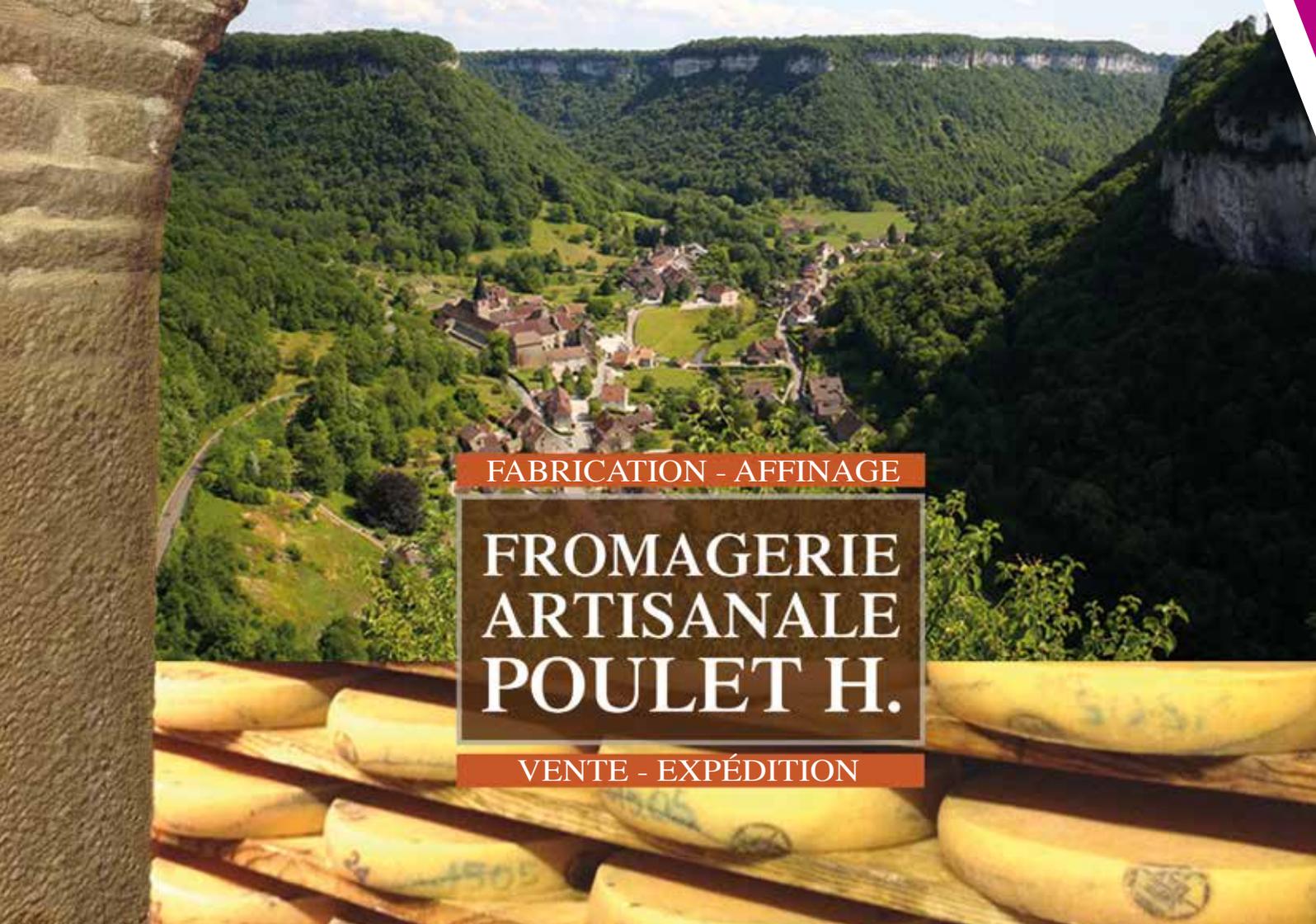


Le Jura, retenu par Eco-Emballages pour l'extension des consignes de tri des emballages en plastique !

En octobre 2016 voir plus, les Jurassiens seront informés en temps opportun du passage aux nouvelles consignes de tri pour le bac Bleu, qui élargiront à l'ensemble des emballages (en plastique) la consigne sur les plastiques, en plus des papiers et autres emballages en carton, acier et aluminium.

Alors, vous pourrez mettre dans vos poubelles bleues, vide bien sûr ! : barquettes de viande, pot de yaourt, tous plastiques alimentaires, etc...

Contact : SYDOM du JURA
Tél. : 03 84 47 44 41 – www.letri.com



FABRICATION - AFFINAGE

**FROMAGERIE
ARTISANALE
POULET H.**

VENTE - EXPÉDITION

Fromagers depuis quatre générations, la famille POULET s'est spécialisée dans la fabrication de raclette, tomme du Jura et surtout morbier.

Un savoir-faire unique, transmis de père en fils !

Fromagerie artisanale située à Granges-sur-Baume et Lons-le-Saunier (Jura).

Fabrication et affinage dans nos caves depuis 1981.

EXPÉDITION DÉTAIL DANS TOUTE LA FRANCE



Chez L'Artisan Fromager

SARL H. Poulet

39 rue du Commerce - 39000 LONS LE SAUNIER

Tél. 03 84 25 03 35

fromagierdesarcades.poulet@orange.fr

Horaires d'ouverture :

fermé le lundi

du mardi au jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-19h00

vendredi / samedi : 9h00-13h00 / 14h00-19h00

dimanche : 9h00-12h00



Fromagerie Poulet

10 place de l'église - 39210 GRANGES SUR BAUME

Tél. 03 84 48 28 32

fromart.poulet@orange.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi : 9h00-12h00 / 15h00-19h00

dimanche : 9h00-11h30

Cérémonie du 8 mai dans la commune déléguée de Crançot (Hauteroche)

Une trentaine de personnes dont quatre enfants ont répondu à l'invitation de Daniel SEGUT, maire de la commune de Hauteroche, ce dimanche 8 mai 2016 pour la commémoration du 71^{ème} anniversaire de la victoire de la seconde guerre mondiale du 8 mai 1945.

Après la lecture du message de M. le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, une minute de silence a été observée.



Cérémonie du 8 mai dans la commune déléguée de Mirebel

Ce dimanche du 8 mai, la cérémonie de commémoration de la victoire de 1945, s'est déroulée sous un soleil printanier avec la participation de la musique de Crotenay. Le rendez-vous était prévu, comme tous les ans à 10h30, devant le monument aux morts. Un discours a été prononcé par Alain PERNET remplaçant de Marie-Madeleine PERRARD. Les enfants ont participé à la cérémonie, en répondant à l'appel des morts.

Puis une minute de silence fut observée en respect de nos morts pour la France. La musique de Crotenay a interprété LA MARSEILLAISE, puis un morceau de leur choix pour clôturer cette cérémonie du 8 mai.

Toutes les personnes présentes étaient ensuite invitées à partager le vin d'honneur à l'issue de cette cérémonie.

**Merci
 à toutes les personnes
 présentes !**



Fleurissement

à Crançot

C'est par un soleil radieux que le samedi 21 mai après-midi, André BOS-SU, Raymond SAUVONNET, Françoise DUPIC et Pascale SALET se sont mobilisés pour planter les quelque 400 plants achetés par la mairie.

Durant 4h, ces bénévoles ont œuvré pour agrémenter et embellir notre village en répartissant tous ces plants dans les différents tonneaux et vasques disséminés aux 4 coins du village.



L'entretien en incombe à la municipalité par l'intermédiaire de François et de Romain, mais chaque Crançotois et Crançotoise peut, à son bon vouloir, s'impliquer également dans cette activité et ainsi collaborer au maintien de ce fleurissement qui enrichit notre cadre de vie!

«Se sentir solidaire n'empêche pas de rester solidaire». On compte sur vous l'an prochain. On ne manquera pas de vous solliciter !

à Granges sur Baume

Le 18 mai dernier les membres de la « commission fleurissement de Granges » se sont retrouvés comme chaque printemps. Au programme : mise en place des jardinières de géraniums sur la facade de la Mairie et celle du poids public, garnissage des bacs sur la place de l'église et devant le cimetière, désherbage et entretien des bandes rosiers et hortensias... Le temps était beau, idéal pour cette journée de travail.



à Mirebel

Par une journée plutôt très mouillée, ce samedi matin du 14 mai 2016, les habitants de Mirebel : Conseillers(ères) disponibles, employés communal et bénévoles, soit environ 14 personnes, ont fait de leur mieux pour embellir le village par le fleurissement. Comme à l'accoutumé, cette journée de plantation s'est très bien passée dans la convivialité et la bonne humeur malgré la pluie.

Bien courageux, ils plantèrent sans répit environ 1600 plants de fleurs (oeillet d'inde, zinnia, bégonia, sauge, dahlia etc ...) sans se préoccuper du mauvais temps.



Enfin, la fin de la plantation !

Après une matinée bien remplie, le rendez-vous des papilles était apprécié par tous. Tout le monde s'est retrouvé pour un barbecue à la mairie.



Encore merci à tous !

Réunion des associations

de la commune de Hauteroche



Le mercredi 11 mai, toutes les associations de la commune de Hauteroche se sont réunies à l'initiative de Daniel SEGUT, Maire de Hauteroche pour échanger sur les différentes activités et les calendriers programmés sur les trois communes déléguées, Crançot, Granges-sur-Baume et Mirebel.

A cette occasion, a été évoqué le problème des locaux pour entreposer le matériel des associations. Une solution a été trouvée par le Maire. Il s'agit de l'atelier de Fernand QUICHANTE, ancien menuisier, bien connu à Crançot et sur le plateau. En effet, sa sœur, Madeleine GOYET a donné son autorisation pour que cet espace soit mis au service des associations. Merci à elle de participer ainsi à l'accompagnement de la vie associative sur notre commune nouvelle de Hauteroche !

Rappel des bruits de voisinage

Arrêté du 13 mars 2012



Article 2 : aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition, ou son intensité, porter atteinte à la santé de l'homme et/ou à la tranquillité du voisinage dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Article 6 : les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

* Les jours de semaine (lundi au samedi) de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00

* Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Article 21 : Des arrêtés municipaux peuvent définir des horaires de fonctionnement plus restrictifs.

Fermeture du service PACITEL

depuis le 1^{er} janvier 2016

La prospection commerciale téléphonique est désormais strictement encadrée par la loi relative à la consommation de 2014-344 votée le 17 mars 2014. Selon le décret du 21 mai 2015, un nouvel organisme a été désigné en 2016 par arrêté du ministre chargé de l'économie, pour une durée de 5 ans afin de gérer une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

La nouvelle réglementation ne permettait plus à L'association Pacitel de gérer l'actuelle liste d'opposition. A cette date, il ne sera plus possible ni de s'inscrire, ni de modifier un compte existant sur le site www.pacitel.fr.

Depuis le 1^{er} juin 2016, l'ouverture du nouveau service est enfin actualisé, il se nomme Bloctel. Dorénavant, les personnes inscrites au dispositif Pacitel devront donc se réinscrire sur le site www.bloctel.gouv.fr.

Tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette nouvelle liste. Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient que le consommateur vérifie que le message est bien arrivé dans sa boîte e-mail et si nécessaire, qu'il regarde dans les spams. En effet, l'ins-

cription ne sera prise en compte que lorsque le consommateur aura cliqué sur le lien hypertexte qui sera présent dans ce courriel.

Le consommateur sera alors protégé contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de 30 jours après la confirmation de son inscription qui lui sera envoyée par e-mail. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

Il sera alors interdit à un professionnel de démarcher un consommateur inscrit. Par ailleurs, lorsqu'un professionnel sera amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il devra l'informer de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

L'association Pacitel se félicite que la loi reprenne aujourd'hui les principes de fonctionnement de sa liste. Ils s'appliqueront dorénavant à toutes les entreprises ayant recours au démarchage téléphonique, sous contrôle et avec le pouvoir de sanction des Pouvoirs Publics (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 75 000 euros).

Service-public.fr

Démarchage téléphonique abusif, spam (vocal ou par SMS) : que faire ?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33267>

Les travaux sur Crançot

Ça bouge
en cette période
de printemps
sur la commune
déléguée
de Crançot !

► Allons du côté de la place des écoles :

Les travaux de voirie, pris en charge par la Communauté de Communes des Coteaux de Haute Seille (CCCHS), ont débuté fin mai.

Ceux-ci consistent en la réfection de la chaussée de part et d'autres de la RD4. Le revêtement en enrobé est réalisé, après création de trottoirs sur la partie « Est », pour la sécurité des enfants se rendant à l'école et au centre de loisirs. Des traçages, au sol, sont aussi nécessaires. Les trottoirs sont financés par la commune de Hauteroche.

► Arrêtons-nous vers le nouveau parking de l'école :

Après avoir fait l'acquisition du terrain, la commune aménage cet espace pour renforcer la sécurité des écoliers en créant un cheminement piétonnier, trois places de parking et une petite aire permettant aux parents d'attendre leurs enfants à proximité du portail. Une voie de bus, déportée de l'actuelle voie, facilitera la circulation du Coin Ch'André.

► Poursuivons vers la rue de La Liade :

Après avoir réalisé l'enfouissement des réseaux secs, c'est au tour de la voirie de faire peau neuve. La bande de roulement en enrobé, assumée financièrement par la CCCHS, est réalisée après la confection d'un trottoir sur toute la longueur de la chaussée, lui aussi en enrobé.

Côté aval, la pose d'un caniveau préfabriqué pour récupérer l'eau de ruissellement, évitera, à celle-ci, de s'écouler sur les propriétés en contrebas.

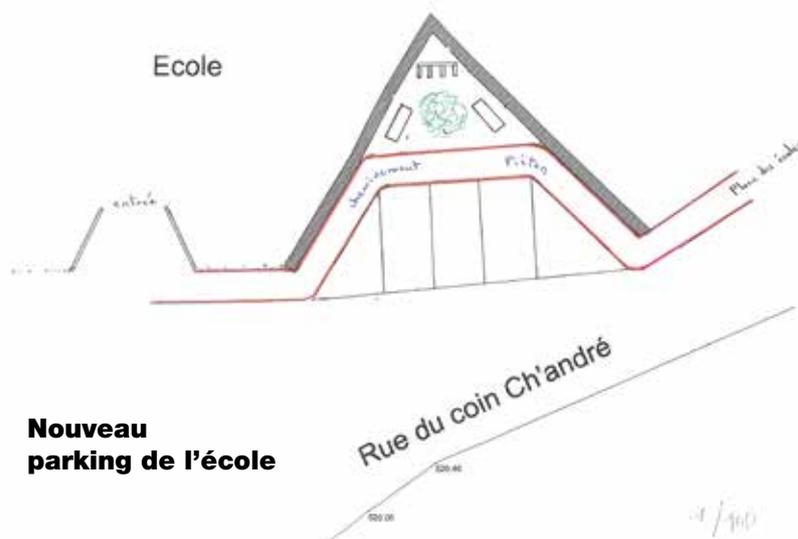
Les travaux se sont terminés vers la mi-juin.

► Côté SIVOS : réalisation d'une aire de jeux :

Après réalisation d'une plateforme stabilisée, une nouvelle aire de jeux a vu le jour dans l'enceinte du centre de loisirs.

Plusieurs structures adaptées à différents âges égaiement agréablement cet espace, pour le plus grand plaisir des enfants.

Il est à noter que tous ces travaux bénéficient des prix du marché de la CCCHS (marché renouvelé pour 2016) et sont réalisés par la même entreprise.



Un point sur les logements pour **personne à mobilité réduite**

Les appels d'offre lancés par l'office des HLM sont réalisés.

Les travaux devraient commencer sous peu.

Actuellement deux personnes de Crançot ont demandé à bénéficier chacune d'un logement. Le premier occupant devrait prendre possession de son logement le 1^{er} décembre 2017.

Nous rappelons que ce sont sept logements adaptés qui seront construits près du bâtiment du pôle de service, « La Carriade ».



Un projet fédérateur : Prévention aux usages du net et identité numérique

Enfants/Ados : les multimédias et l'image numérique ou de la bonne utilisation d'internet, tel était le thème proposé, ce jeudi 7 avril aux parents au cours d'une conférence débat et le vendredi 8 avril, aux enfants de l'école et aux ados de l'accueil loisirs sous la forme de jeux et la présentation de dessins animés de mises en situation.

Ce projet porté par le foyer rural, l'accueil loisirs « arc en ciel », l'école et le pôle de service intergénérationnel « La Carriade » de Crançot a réuni une trentaine

d'adultes, les classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Crançot et une vingtaine d'ados de l'accueil loisirs.

L'animation a été réalisée par INFO JEUNESSE JURA. Romain et Charène, les deux animateurs ont su capter l'attention des différents participants et susciter une vraie interactivité.

Des clés ont été données aux parents afin de mieux accompagner leurs enfants pour qu'ils se construisent une image numérique positive notamment via les réseaux sociaux.

Les enfants et les ados ont été invités à réfléchir à la gradation des risques encourus dans des situations diverses pouvant se présenter à eux. Ces situations ont généré des discussions riches, entre eux d'abord et avec les animateurs, sur la notion de risques.

Ce temps fort devrait permettre aux parents, aux éducateurs de poursuivre cet échange avec les enfants et les ados afin de les sensibiliser et les armer toujours plus pour une bonne utilisation des multimédias.



Ramassage des ordures ménagères

Afin que chaque concitoyen puisse bénéficier, comme il se doit, du ramassage des ordures ménagères, il est impératif que l'accès à toutes les rues et impasses soit effectif pour que les camions puissent passer.

Faisons preuve, là encore, de civisme et de solidarité !

Quoi de neuf au **club du temps libre** ?

Une petite interview des uns et des autres permet de faire ressortir des mots forts comme :

- ◆ Temps de sociabilisation et un réel plaisir de la rencontre
- ◆ Temps de communication, de conversations
- ◆ Temps de convivialité
- ◆ Temps de détente dans une ambiance sympathique générant parfois de vifs fous rires
- ◆ Plaisir du jeu
- ◆ Environnement agréable, dans des locaux chauffés, clairs, d'une accessibilité aisée et un cadre extérieur de verdure.

Ce sont plus de 25 personnes qui se retrouvent ainsi. Toute personne intéressée peut rejoindre ce sympathique groupe et même proposer d'autres activités de détente.

Ne restez pas isolé(e), rejoignez-les, elles se feront un plaisir de vous accueillir !



**Le club fera une pause
du 1^{er} juillet à la mi-septembre.**

5^{ème} saison pour « **La Compagnie des Grands Sots** »



Pour leur cinquième saison, « Les Grands Sots » ont accueilli environ 540 personnes pour leur spectacle sur les soirées du vendredi 29 et du samedi 30 avril ainsi qu'en matinée le dimanche 1er mai. Les représentations ont été dédiées à leur ami, Noël HERBEN, le souffleur de la troupe qui les a quittés le 9 avril.

Seize sketches comiques et poétiques étaient au programme. Jouant sur les mots et les situations cocasses, ils ont conquis le public qui a, par ailleurs, apprécié le temps de convivialité en fin de spectacle permettant d'échanger avec les comédiens un verre à la main. Le benjamin, Félicien, est prêt pour un nouveau départ. Gageons qu'il aura fait des émules !



**Rendez-vous est pris
pour l'an prochain.**

Crançot : le foyer rural sur les pas de Pasteur

Une trentaine de personnes sont parties sur les pas de Pasteur et parmi elle, le benjamin de ce groupe, du haut de ses six ans, a pris un plaisir particulier en la découverte tout d'abord de la maison natale, à Dole, de ce grand homme de sciences puis de sa maison d'Arbois.

Très attentif aux explications des deux guides, il est quasi incollable sur les différentes découvertes de Pasteur et en particulier sur celle du vaccin de la rage et de ses modalités d'injection. De plus, pour son grand plaisir et celui du groupe, il a pu expérimenter dans la maison d'Arbois, l'astucieux système



de glissières sous les lits, dans les alcôves, réalisé par Pasteur, pour permettre aux domestiques de faire les lits plus facilement.

Gageons que notre jeune ne manquera pas de relater cette sortie à ces camarades de classes et qu'il fera des émules !

Ces deux visites ponctuent l'activité pour l'année 2015/2016 qui reprendront en octobre 2016 avec comme objectif : Siam et la Villa Palladienne.



Dans le cadre de son volet ouverture culturelle et lien social, le Foyer Rural de Crançot a proposé une escapade à Arbois le lundi 15 février 2016.



Le Foyer rural de Crançot en visite à Arbois

30 personnes dont 5 enfants, particulièrement intéressés, ont pris place dans le bus affrété par le foyer pour un après-midi récréatif et instructif.

Deux musées ont été visités :

- Musée de la vigne et du vin au château Pecaud avec la présentation et l'historique des différents cépages en extérieur et des outils et maté-



riels pour la récolte et la vinification à l'intérieur.

- Musée « Sarret de Grozon », magnifique hôtel du XVIIIème siècle avec son majestueux escalier menant dans les anciens appartements dans lesquels, outre les différents tableaux notamment de Courbet et de Pointelin, chacun a pu retrouver l'atmosphère d'antan.

Le gala de gymnastique ponctue l'année gymnique des enfants

Une quarantaine d'enfants et d'ados de 4 à 16 ans, se sont produits sur scène, à la salle polyvalente de Crançot, le samedi 25 juin 2016.

Comme chaque année, le public était nombreux à être venu applaudir ces gymnastes qui ont pris un réel plaisir à montrer, par des chorégraphies variées, toute leur progression réalisée depuis le mois de septembre. Il a pu apprécier, entre autres, le mouvement d'Océane, ancienne du groupe et nos-

talgique de ses années gym, avec sa sœur Marine.

Chacun a eu à cœur de donner le meilleur de lui-même et les petits (4-5 ans) n'étaient pas peu fiers de partager la scène avec les plus grandes dans une prestation commune d'acrogyim.

Souhaitons-leur un bel été et espérons les retrouver l'an prochain pour les quarante ans de l'activité !



Dates à retenir

Foyer rural Crançot

- ◆ **don du sang** : jeudi 28 juillet 2016 salle polyvalente.
- ◆ **marche sportive** du mercredi et **marche douce** du jeudi soir à/c du 1^{er} juillet pour toute personne intéressée, adhérente ou non-adhérente du foyer.
- ◆ **assemblée générale du foyer** : vendredi 9 septembre 2016 à 20h15
- ◆ **inscriptions gym enfants rentrée 2016** : mercredi 7 septembre 2016 de 17h à 18h salle polyvalente.
- ◆ **reprise gymnastique adultes** : (inscriptions lors de la première séance)
 - lundi matin : 29 août à 10h
 - mercredi soir : 31 août à 20h30
- ◆ **reprise gymnastique enfants** : mercredi 21 septembre 2016 pour tous les groupes.

- ◆ **reprise théâtre** : vendredi 30 septembre à 20h salle de réunion, Crançot
- ◆ **puces puériculture** : samedi 8 octobre, salle polyvalente, Crançot
- ◆ **sortie culturelle d'octobre** : première semaine des vacances de Toussaint.

Mairie déléguée Crançot et foyer rural :

- ◆ **Téléthon** : manifestation avec les trois communes déléguées
- ◆ **village propre** : samedi 10 septembre 2016.
- ◆ **Commémoration du 11 novembre** : cérémonie aux monuments aux morts suivie du verre de l'amitié à la salle polyvalente.

Eaux usées et Eaux pluviales !!!

Assainissement collectif : (pour ceux qui bénéficient de ce service) c'est le réseau **strictement** réservé aux eaux usées (toilettes, salle de bain, cuisine...).

Réseau d'eaux pluviales : (quand il existe) c'est le réseau qui reçoit les eaux de toitures et de voirie.

Suite à l'orage important du mercredi 8 juin, il a été constaté que le réseau d'assainissement recevait une quantité très importante d'eaux pluviales, par le biais de tampons d'assainissement ouvert volontairement, ainsi que cailloux et graviers, alors que ce réseau est étanche à toutes eaux parasites.

Conséquences : les habitations en amont de la station d'assainissement ont été inondées et le réseau s'est rempli de détritus.

Les pompes de relevage du réseau ne peuvent dans cette situation pas écouler une telle quantité d'eau et risquent d'être endommagées par les graviers et les cailloux. La station se retrouve saturée et ne fonctionne plus... (le coût de remplacement d'une pompe est d'environ 6500 € TTC)

La responsabilité de chacun est engagée sous risque de poursuites.

Fête des voisins à Crançot



Quartier du sauget



Quartier La Croix Blanche

Actuellement ce sont six quartiers parfois élargis qui depuis quelques années organisent une fête des voisins.

Ainsi, pour cette année 2016, ce temps festif a eu lieu dans plusieurs endroits du village :

- ◆ Le Quartier du Saugey s'est retrouvé pour ce moment de convivialité le vendredi 17 juin.
- ◆ La Croix Blanche a choisi le vendredi 24 juin
- ◆ Quant à la rue de l'Eglise et l'Impasse des Frênes, leur fête des voisins s'est tenue le vendredi 1^{er} juillet.
- ◆ La Liade, le Cressard, Fontenetta, la route de La Marre et Le Levant se sont rassemblés, derrière la maison de santé, sous un chapiteau, le samedi 2 juillet.
- ◆ Le Coin Ch'André attend la première quinzaine de juillet pensant que le temps est plus clément à cette période.
- ◆ La Grande Rue et l'Impasse des Tilleuls sont sur la même logique.

Rendez-vous à l'année prochaine toujours plus nombreux !

Les cabanes de bergers, le rappel d'une tradition ?



► Quelles sont les régions concernées par cette tradition ?

La tradition constructive de cabanes en pierre sèche s'affirme dès la deuxième moitié du 17^e siècle et couvre de nombreuses régions françaises sous des formes et des appellations diverses.

L'extension géographique de ces cabanes a été cartographiée pour la première fois en 1978 par C. LASSURE et M. ROUVIÈRE du Centre d'étude et de recherche de ce type d'architecture, puis actualisée jusqu'en 2005. Les départements et zones d'implantation identifiés sont au nombre de 52 (selon C LASSURE), sur un territoire couvrant les 2/3 du sud de la France. Le Jura, la Saône et Loire, la Haute Saône étant les zones d'implantation les plus au nord.

► Quelle traduction dans le Jura ?

Dans le Jura cette tradition concerne le premier plateau, de nombreuses cabanes étant encore visibles dans une vingtaine de communes. En 1999, un recensement permettait de dénombrer pas moins de 80 abris sur la commune de Granges sur Baume.

Ainsi, au cours des promenades, on peut apercevoir de nombreux murs de pierres, appelés murgers, qui enserrant les prés. A l'intérieur de ces murs on observe parfois la présence de cabanes. Ces constructions en pierre sèche s'abîment au fil du temps. Ayant perdu leur fonction, elles ne sont plus entretenues et certaines sont en ruine.

► Quelle est l'origine de ces cabanes ?

La terre du premier plateau bien que fertile est rare et des bancs de calcaire affleurent. Pour tirer parti de leur terre les paysans ont dû enlever les pierres. Construire des murs était donc la meilleure façon de ne pas perdre d'espace tout en délimitant les parcelles. Ils mirent aussi à profit ces pierres en construisant des cabanes. La majorité de ces abris sont situés loin des villages, dans des parcelles cultivées au XIX^e siècle, puis transformées en pâtures ou retournées à la friche ou à la forêt au XX^e. Elles ont probablement servi d'abri aux journaliers venus de la vallée et passant la journée à travailler les champs. Si leurs constructeurs furent des paysans, leurs derniers utilisateurs furent des bergers lorsque l'agriculture a évolué et que l'élevage a pris le dessus sur les cultures, d'où leur appellation actuelle : les cabanes de bergers.

► Que savons-nous de leur architecture ?

Les cabanes sont de taille réduite allant de 0,5m² pour les plus petites à 6 m² pour les plus grandes. Elles sont en majorité orientées dos au vent dominant qui souffle du Sud-Ouest. A l'intérieur des bancs de pierre longeant les parois permettent de s'asseoir. Leur hauteur est étudiée afin de ne pas se cogner la tête, y compris en se relevant de la position assise. La méthode de construction est dite à encorbellement : la base de la cabane est droite, puis la voûte est formée par dépassement de la pierre supérieure par rapport à la pierre inférieure.

Ces cabanes, assemblages de pierres plates sans utilisation de mortier relèvent « d'une architecture sans architecte » ou « anonyme » en ce sens qu'elles ne sont l'œuvre non pas d'architectes (contrairement aux bâtiments religieux, militaires et civils de ces époques passées) mais de paysans ouvriers auto-constructeurs ou de maçons dont les noms se sont perdus. Peu d'entre elles, malheureusement, sont datées.





Une cabane construite en 2015 par **Jean JACQUIN**



► **Qu'est-ce qui vous a motivé pour construire cette cabane de bergers ?**

« Tout d'abord Danielle GREVILLET, André NOIR et moi-même avons eu l'idée de construire un mur sur une centaine de mètres à l'entrée du village avec le concours de Claude BUCHIN pour la récupération des pierres dans l'un de ses champs. Après bien des heures passées à trier, empiler et caler les pierres nous avons fini notre ouvrage en 2012 ».

« Ensuite avec le temps, je me suis dit qu'une cabane de berger érigée dans ce mur serait une bonne chose. Tout d'abord, pour rappeler le patrimoine. En se promenant dans la nature nous constatons que ces cabanes de bergers se détériorent au fil du temps. Et puis je voulais aussi par la même occasion laisser quelque chose de moi-même pour ma commune à une époque où le bénévolat tend à disparaître ».

► **Concrètement comment avez-vous entrepris cet ouvrage ?**

« En me promenant, j'ai repéré une cabane de bergers à moitié démolie par la végétation. L'idée a germé et je me suis dit, il faut y aller ! J'ai donc contacté le propriétaire pour avoir son accord pour récupérer les pierres et ensuite j'ai soumis mon projet à Monsieur le Maire afin d'avoir le feu vert. Aidé par Christian NOIR et Didier BESSON pour l'acheminement des pierres, il a fallu prendre son courage à deux mains et commencer par démolir une partie du mur et définir l'emplacement de la cabane. Ensuite, j'ai reproduit à l'identique un modèle laissé par les ancêtres, tout s'est enchaîné, pendant mes heures libres sur une période d'un an, j'ai trié, taillé, ajusté pierre après pierre avec comme seuls outils un marteau, une chasse, une broche et un burin... et c'est environ 45 à 50 tonnes de pierres qu'il a fallu charrier. ».

► **D'où vous vient cette expérience ?**

« Ayant l'amour pour les vieilles pierres et les matériaux nobles, j'ai enchaîné les tâches, pris plusieurs photos, pris des mesures, repéré la façon dont sont disposées les pierres, avec un peu de savoir-faire, un peu de bon sens et en mélangeant tout ceci, on en sort une cabane de berger à l'entrée du village de Granges sur Baume ».

Sur le territoire de Granges sur Baume, **un circuit pédestre** pour mieux connaître les cabanes

Depuis une vingtaine d'années, des efforts de préservation sont menés en faveur de ces constructions en pierre sèche. Certaines ont été restaurées, d'autres reconstruites (voir chapitre ci-dessus). Elles n'ont, bien sûr, plus d'utilité mais font partie de l'identité locale. Les habitants gardent de nombreux souvenirs de ces cabanes comme abris, terrains de jeux, lieux de rendez-vous amoureux... Aujourd'hui 60 % sont en bon état et des mesures territoriales d'aide à l'entretien participent à leur préservation.

Un circuit au départ du belvédère de Granges et retour au même endroit, long de 8 kms, permet de retrouver 11 de ces cabanes. Circuit entretenu et balisé par les soins de la Communauté de Communes de la Haute Seille et inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées).



Les événements marquants de ce début d'année



► La fête des voisins, un rendez-vous annuel

Le 21 mai dernier, l'association Festi'Granges organisait la fête des voisins sous les tilleuls du belvédère. Une trentaine d'habitants répondirent à l'invitation. Une belle occasion de rencontrer les nouveaux habitants du village et de partager, au delà des plats et gâteaux proposés par chacun, un vrai bon moment de convivialité



► Les amateurs de livres se retrouvent

Les occasions de parler de livres et de lecture sont rares dans nos vies au quotidien. D'ailleurs le livre a-t-il encore une place dans nos loisirs fortement marqués par la télévision, le numérique, internet ? Pourtant au cours des

mois d'hiver, une dizaine d'habitants de Granges se retrouvèrent pour échanger sur leurs livres « coup de cœur » ou simplement pour entendre quelqu'un commenter un ouvrage avec enthousiasme ou dépit... Ces rencontres ont été aussi l'occasion de passer une soirée qui sort des habitudes en découvrant des proches, des voisins, des habitants de Granges sous un autre angle,...

Ces réunions seront à nouveau programmées dès septembre-octobre 2016. Organisées par Festi'Granges elles sont ouvertes à tous, sans obligation, la curiosité, l'envie et l'intérêt pour le livre suffisent. Alors rendez-vous à la rentrée et pour ceux qui lisent en vacances, avec vos livres sous le bras !

► Un distributeur de pain à proximité de la fromagerie

Le boulangerie DUBRY de La Marre vient d'installer fin mai un distributeur à pain devant la fromagerie POULET. Selon le boulanger, il s'agit d'un essai sur la durée des mois d'été. Il y a une demande déclare Hubert POULET « la population et les touristes vont apprécier ». Contact : la boulangerie au 03 84 85 30 32 et la fromagerie au 03 84 48 28 32

Les habitants de Granges se sont exprimés au sujet du TIREBIGOT

Un questionnaire a été déposé dans chaque foyer afin de connaître l'avis des habitants sur le bulletin municipal (contenu et forme). Rappelons que ce questionnaire accompagnait le bulletin trimestriel n°6 de mars 2016 et que l'initiative de ce bulletin a été prise dès le début de la mandature.

RESULTATS : 16 retours ont été reçus fin avril 2016. Sur 65 foyers le taux de réponses est donc de 25 %. Sachant que 6 rédacteurs n'ont pas participé au vote (ils ne pouvaient être juges et parties).

- ◆ 10 bulletins réponses mentionnent une totale satisfaction et l'utilité du bulletin.
- ◆ 6 bulletins expriment l'inutilité de cette parution, néanmoins 3 de ceux-ci proposent une édition annuelle, jugée suffisante. Ces bulletins indiquent aussi la présence de « nombreuses fautes d'orthographe ».

La commission remercie les personnes qui ont répondu et elle fait savoir qu'au delà des encouragements exprimés, elle tiendra compte des divers conseils et remarques mentionnés.

Les rendez-vous du second semestre 2016

Ballade familiale organisée par Festi'Granges : prévue le dimanche 31 juillet, pour grands et petits, à pieds ou à vélo... et casse croûte sur l'herbe.

Repas champêtre du foyer : comme tous les ans sous les tilleuls du belvédère, le dimanche 21 août 2016 à 12h00.

Vide grenier organisé par Festi'Granges : prévu le dimanche 28 août 2016. Deuxième édition, il sera installé sous les tilleuls du belvédère et place de l'église.

Granges rando : reprise des randonnées le lundi 26 septembre 2016.

Les brise pieds : reprise des cours le mercredi 28 septembre, salle communale.

Club des Violettes : reprise des rencontres hebdomadaires le mardi 18 octobre à 14h00, salle communale.

Edito du maire déléguée

Notre commune a fait le choix en 2015 de s'associer avec les communes de Crançot et Granges-sur-Baume, pour créer la commune nouvelle de Haute-roche. Cette décision a été difficile ; mais elle nous a parue être une indispensable adaptation au contexte législatif en perpétuelle évolution que connaît notre pays. Notre commune ne disparaît pas pour autant, elle reste une commune déléguée. Je souhaite que la nouvelle commune de Hauteroche se construise autour de la volonté du bien-être de tous ses habitants, et dans un climat de confiance partagé.

**Marie-Madeleine
PERRARD**
Maire Déléguée



TRAVAUX

Mairie

La commune historique de Mirebel avait prévu la rénovation du bâtiment de la mairie dès 2014, mais la réflexion était même plus ancienne. Concrètement, l'avant-projet sommaire a été présenté au conseil municipal le 9 mars 2015 et prévu au budget 2015. Ces travaux étaient devenus indispensables pour répondre aux obligations légales, d'adaptation des locaux aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs ce magnifique bâtiment avait réellement besoin d'une rénovation complète, aussi bien extérieure qu'intérieure, ainsi qu'une mise aux normes de l'assainissement.

Ce bâtiment a été construit en 2 phases :

◆ **1843** « le pressant besoin d'une maison d'école à l'usage de garçons... le rez-de-chaussée comprendra une salle de classe pour 70 enfants... »

Notons qu'il n'était envisagé en 1843 d'envoyer les filles à l'école !

◆ **1867** « appropriation de la maison d'école pour les filles et construction d'une maison d'école pour les garçons »

◆ **En 1867 les filles vont à l'école ! Celle occupée auparavant par les garçons, qui sera rénovée, et les garçons seront dans le bâtiment neuf...**

Certains éléments de façade sont d'époque (volets - fenêtres...) leur remplacement n'est donc pas du luxe. Le conseil municipal a fait le choix de ma-

tériaux en aluminium pour les portes, volets, et les toutes les fenêtres du rez-de-chaussée qui sont à remplacer ; espérons que leur durabilité sera aussi bonne que précédemment.

Le bâtiment mairie après rénovation, tiendra toujours son rôle de « maison commune », où le conseil communal, les associations, et les familles, prendront toujours plaisir à se retrouver, dans des locaux plus conformes aux attentes d'aujourd'hui. La rénovation devrait arriver à son terme au plus tard en septembre 2016.

Alors à bientôt dans notre nouvelle mairie, notre maison commune.

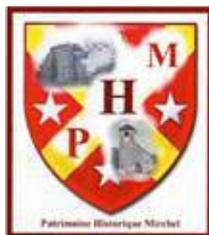
Marie-Madeleine PERRARD



PHM

PARTRIMOINE HISTORIQUE de MIREBEL

Ancienne
dénomination : PAHPP
(Patrimoine Historique
de l'Heute et du
Premier Plateau)



Cette association a été créée à l'initiative du regretté Benoit de CHASSEY, très attaché à la commune de Mirebel et à son patrimoine. Elle poursuit son action grâce à son nouveau président Bernard BARBAUD non moins talentueux. Le but de cette association est d'aider la commune au financement des travaux de consolidation des vestiges du château, et à la conservation et la mise en valeur de tout le patrimoine de Mirebel. Les bénévoles ne comptent pas leur temps et vous pouvez constater leurs actions, aussi bien sur le site du château, l'aide au nettoyage des captages d'eau qui alimentent fontaines et pâtures, nettoyage des cabanes de berger, mise en valeur du sentier botanique menant au château,...

Ces bénévoles non seulement font de leur mieux pour récolter des fonds, mais créent aussi de la convivialité, à travers différentes manifestations qu'ils organisent : repas festifs, visites guidées de l'église et du château lors des journées du patrimoine, concert à l'église, théâtre « les contes de la Dame Blanche ».

Un très grand merci à toutes les personnes qui d'une façon ou d'une autre, font en sorte que notre patrimoine, notre bien commun qui a fait notre histoire, continue à être respecté et entretenu, pour les générations suivantes.

Marie-Madeleine PERRARD

PHM Marie de Mirebel - 154 Grande Rue - Mirebel - 39570 HAUTEROUCHE - Tél/Fax : 03 84 48 28 60
site : <http://www.mirebel-p-h-m.fr> - Mail : bernard.barbaud@orange.fr

MIREBEL : Club 2 fontaines

Le Club les 2 fontaines comptent 32 adhérents. Avec la présence régulière d'une vingtaine d'adhérents tout au long de l'année, le Club les 2 fontaines a toute sa place dans la vie du village.

Nous nous retrouvons chaque jeudi après-midi pour partager un agréable moment de convivialité, les uns pour jouer aux cartes : tarot, belote. D'autres, pour faire des travaux manuels : objets de décoration, tricot, broderies.

Pour pimenter ces rencontres, nous organisons quelques réunions festives appréciées de tous :

- ◆ Le repas choucroute lors de l'assemblée générale,
- ◆ 2 mâchons pour déguster "la boîte chaude" ou une raclette,
- ◆ la galette des rois,
- ◆ un repas "grenouille" au restaurant,
- ◆ le repas pizzas de fin d'année, au Youto, maison typique de Mirebel.

Nous participons aussi à l'après-midi à des " jeux ", où tous les clubs du secteur du premier plateau se retrouvent.

Pour Noël, nous installons la crèche dans le village.

Enfin en juin, juillet, nous essayons de nous retrouver pour un pique-nique, une visite guidée ou la découverte d'un site de la région.

Nadine VAUCHER



Lotissement

« Les Chenevrières »



Au cours des années allant de 2008 à 2013, la commune de Mirebel s'est constituée une réserve foncière « aux Chenevrières » pour une surface de 67 a 98 ca.

La carte communale étant, à ce jour, achevée et approuvée, la Commune Nouvelle de Hauteroche envisage de créer un lotissement de 5 parcelles.

Des travaux sont nécessaires : réseaux d'électricité, de téléphone, d'eau, d'éclairage public et de voirie.

Dans quelques mois, des parcelles de terrain à bâtir seront mises en vente.



Calendrier prévisionnel de Mirebel :

Mois de juillet 2016 :

- ◆ Dimanche 10/07 - Randos des 4 Châteaux
- ◆ Les vendredis 15 et 22 /07 – Samedis 16 et 23/07 : Contes de la Dame Blanche (6 scènes nouvelles)

Mois d'août 2016 :

- ◆ A partir du mardi 16/08 au 26/08 - Fermeture du secrétariat

Mois de septembre 2016 :

organisées par l'association du Patrimoine Historique de Mirebel (PHM)

- ◆ Vendredi 16/07 - Concert vocal en l'église de MIREBEL
- ◆ Samedi 17/09 et dimanche 18/09 - Visites guidées de l'église et des vestiges du Château
- ◆ Dimanche 18/09 - Ventes de galettes et de pizzas cuites au feu de bois au Youto

Mois d'octobre 2016 :

- ◆ Dimanche 16/10 - Sortie Champignons le matin et Expositions de la récolte l'après-midi

Mois de novembre 2016 :

- ◆ Vendredi 11/11 - Cérémonie du 11 novembre avec les Pompiers de la Marre et la musique de Crotenay
- ◆ Dimanche 27/11 - Repas de la Sainte André
- ◆ Soirée fondue Franc-Comtoise (organisée par la PHM)

Mois de décembre 2016 :

- ◆ Samedi 24/12 à partir de 16h : Venue du Père Noël en calèche, Chocolat et vins chauds offert par la commune



Infos pratiques



Rappel du ramassage des poubelles :

**A partir de midi,
tous les vendredis pour le bac gris
et tous les 15 jours même heure
pour le bac bleu en semaine impaire.**

Spectacle Magie en Fête, **au Pôle** **« La Carriade »**, à Crançot

La magie était en fête, ce vendredi 24 juin, à Crançot : Yoyo, « alias Bourvil » et Peps, le Magicien ont animé deux spectacles, à La Carriade devant plus de 80 personnes, au total des deux séances.



L'après-midi, la représentation était destinée aux résidents du foyer La Tillette ainsi qu'aux Clubs du Temps Libre du plateau.

Les résidents de La Tillette, venus en nombre, ont été ravis et envoûtés par le spectacle magique de Peps et les facéties de Yoyo.

Le public a participé activement au spectacle, certains obtenant ainsi leur « diplôme de magicien ». Cet après-mi-

di festif et magique a permis à tous de vivre un grand moment de bonheur ! En soirée, Yoyo et Peps, dans un spectacle différent, de près de 2 heures, ont conquis leur public, composé d'adultes et d'enfants, en alliant imitations, magie et humour.

Après le verre de l'amitié, tout le monde s'est quitté, tard dans la soirée, ravi de ce spectacle, proposé par l'équipe de La Carriade et en souhaitant revoir prochainement ce duo magique !...



Pôle de service :
« La Carriade »

**Horaires d'été du relais culturel
 du 5 juillet au 27 août 2016**

Mardi et jeudi de 15h à 17h30
 Vendredi et samedi de 10h à 13h

FERMÉ DU 8 AU 20 AOÛT INCLUS



Toute l'équipe de la Carriade vous souhaite un bel été !

Photos aériennes de...



Crançot



Granges-sur-Baume



Mirebel

L'écho de

HAUTEROUCHE

Crançot / Grange-sur-Baume / Mirebel

www.hauteroche39.fr